

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Alexandre de Senarclens, Cyril Aellen, Patrick Saudan, Pierre Conne, Edouard Cuendet, Murat Julian Alder, Céline Zuber-Roy, Yvan Zweifel, Michel Ducret, Gabriel Barrillier, Raymond Wicky, Alexis Barbey, Pascal Uehlinger

Date de dépôt : 25 janvier 2018

Proposition de motion

Rénovons l'administration ! (Vol. II – Une mobilité interne efficiente au sein de l'Etat et de ses institutions)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la diversité des postes, des métiers et des compétences au sein de l'Etat de Genève ;
- l'évolution constante des métiers qui demande une flexibilité et une adaptation des formations et des postes au sein de l'Etat ;
- l'inquiétude de certains employés de l'Etat, qui se sentent dépossédés de leur métier en raison de ces évolutions ;
- l'absence de vue d'ensemble et de planification globale à moyen terme des ressources humaines à l'Etat de Genève ;
- l'absence de possibilité de mobilité interne horizontale ou transversale au sein de l'Etat de Genève ;
- le besoin d'une planification des postes vacants sur un horizon de 3 à 4 ans au sein de l'Etat de Genève,

invite le Conseil d'Etat

- à favoriser les aspirations des collaborateurs de l'Etat en leur proposant de réelles perspectives d'évolution au sein de l'administration ;

- à préparer, en lien avec l'office du personnel de l'Etat, une transversalité en matière de ressources humaines de manière à favoriser effectivement la mobilité interne ;
- à anticiper collectivement les besoins de l'Etat en :
 - identifiant les besoins à venir en personnel de l'Etat sur une période de 3 à 4 ans ;
 - attribuant la compétence aux directeurs des ressources humaines de chaque département de faire connaître à leurs collaborateurs la possibilité, au bénéfice d'une éventuelle formation complémentaire, d'une mobilité interne transversale ;
 - assignant la compétence aux directeurs des ressources humaines de chaque département de proposer d'éventuels candidats à cette mobilité interne de manière régulière.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

L'évolution politique, technique et technologique, le développement du canton de Genève, son évolution territoriale et démographique ainsi que les fluctuations de ses finances sont autant d'éléments qui obligent l'administration publique ainsi que les institutions qui en dépendent à se réorganiser en permanence. Ce sont aussi autant d'éléments qui ont un impact sur les ressources humaines de l'Etat. Ces éléments devraient pourtant se traduire par une mobilité interne soutenue, permettant une optimisation des ressources humaines tant favorable à l'employeur qu'à l'employé. Pourtant, force est de constater que l'Etat de Genève n'exploite de loin pas tout son potentiel en matière de mobilité interne.

Il existe plusieurs sortes de mobilités internes, la mobilité interne horizontale ou transversale, qui se caractérise par un changement de poste ou de métier, ainsi que la mobilité interne verticale, qui se caractérise par une évolution salariale due, généralement, à un accroissement des responsabilités.

Aujourd'hui, l'Etat de Genève connaît bien la mobilité interne verticale, mais beaucoup moins la mobilité interne horizontale ou transversale. Ceci est dû à une absence de planification globale des ressources humaines ainsi qu'à une absence de planification sur la durée de ces mêmes ressources. En effet, la planification se cantonne aux départements pour ce qui est du « petit Etat » ainsi qu'à l'échelle des institutions contrôlées ou des entités subventionnées pour le « grand Etat ».

Pour un organisme qui emploie avec une très large diversité de compétences près de 16 000 collaborateurs pour le « petit Etat » ainsi que près de 27 000 collaborateurs pour le « grand Etat », la mobilité interne est un enjeu crucial pour un fonctionnement efficace de ses institutions. Effectivement, cette mobilité permettra à l'Etat de disposer d'une grande flexibilité quant à la création de nouveaux postes demandant de nouvelles compétences d'un côté, respectivement la suppression de postes dont les compétences ne sont plus demandées de l'autre. Il s'agit de donner l'opportunité à l'employé d'évoluer à un autre poste et de compléter sa formation, si nécessaire, afin qu'il puisse répondre à ses aspirations personnelles et ainsi favoriser sa motivation ainsi que son implication personnelle au travail. Répondre aux aspirations des employés tout en

nourrissant leur motivation permet par ailleurs d'améliorer la santé ainsi que le bien-être au travail.

Le recrutement interne permet également de limiter certains risques. Effectivement, les compétences de la personne bénéficiant de la mobilité interne étant connues et reconnues de l'employeur, il n'en devient que plus aisé pour les ressources humaines de l'Etat de placer les bonnes personnes aux bons endroits. L'impact positif sur l'efficacité de l'administration ainsi que sur le fonctionnement des institutions de l'Etat est considérable.

Afin de mettre en place une mobilité horizontale interne efficace, il est nécessaire d'avoir une vue d'ensemble des ressources humaines de l'Etat et de pouvoir les planifier à moyen terme, soit sur une période de 3 à 4 ans. De cette manière, les éventuelles formations qui permettront ces mobilités pourront être organisées. En outre, ces mobilités internes doivent pouvoir transcender l'échelon du département pour être réellement efficaces. Dans un premier temps, elles concerneront le « petit Etat » et à terme l'ensemble du « grand Etat », afin de pouvoir pleinement exploiter les différentes ressources ainsi que les compétences diverses.

En conclusion, Mesdames et Messieurs les députés, cette motion a non seulement pour but d'améliorer le fonctionnement de l'Etat en rendant la gestion de ses ressources humaines plus efficace, mais a aussi pour but d'améliorer la santé et le bien-être au travail en répondant aux aspirations des employés de l'Etat et en leur offrant une réelle perspective d'avenir sur toute une carrière.

Au vu de ces explications, les signataires de cette motion vous prient de lui réserver un bon accueil.